

Référence : FDS_628_N
Version: 2015-01

Edition révisée n°
Date de révision: 27/05/2015
Remplace les éditions précédentes

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Anti-liserons COMPO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytopharmaceutique - Désherbant (anti-liseron) en aérosol.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

F+ - Extrêmement Inflammable R12 - Extrêmement Inflammable.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Flam. Aerosol 1 ; H222 – Aérosol extrêmement inflammable. H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Référence : FDS_628_N
Version: 2015-01

Edition révisée n°
Date de révision: 27/05/2015
Remplace les éditions précédentes

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2. Eléments d'étiquetage Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) :

H222 – Aérosol extrêmement inflammable. H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

EUH208 - Contient du 2,4-D (sel de diméthylamine). Peut produire une réaction allergique.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

2.3 Autres dangers

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit.

En cas de fuites importantes : Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Peut causer une légère incommodité aux yeux.

Des hautes concentrations peuvent provoquer : Effet anesthésique, effet asphyxiant par raréfaction de la teneur en oxygène. Peut irriter l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

Référence : FDS_628_N
Version: 2015-01

Edition révisée n°
Date de révision: 27/05/2015
Remplace les éditions précédentes

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Formulation : Générateur d'aérosol (AE)

Composition : 2,4-D sous forme acide (sel de diméthylamine) = 0,8 % soit 7,4 g/l
MCPA sous forme acide (sel de diméthylamine) = 1,5 % soit 14,6 g/l

Description de la préparation : Récipient sous pression composé d'une solution aqueuse d'agent mouillant et moussant, de sels d'amine de 2,4-D et MCPA et propulseur extrêmement inflammable.

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No. -INDEX | Classification (67/548/CEE) | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration [%] |
|----------------------------|---------------------------------------|--|--|----------------------|
| n-Butane | 106-97-8 203-448-7 601-004-00-0 | F+ - Extrêmement inflammable ; R12 | Press. Gas ; H280 Flam. Gas 1 ; H220 | < 10 % |
| Isobutane | 75-28-5 200-857-2 601-004-00-0 | F+ - Extrêmement inflammable ; R12 | Press. Gas ; H280 Flam. Gas 1 ; H220 | |
| Propane | 74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 | F+ - Extrêmement inflammable ; R12 | Press. Gas ; H280 Flam. Gas 1 ; H220 | |
| MCPA sel de diméthylamine | 2039-46-5 218-04-2 | Xn – Nocif ; R20/21/22 N – Dangereux pour l'environnement; R50/53 | Acute Tox.4 ; H332 Acute Tox.4 ; H312 Acute Tox.4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 | < 2 % |
| 2,4-D sel de diméthylamine | 2008-39-1 217-915-8 | Xn – Nocif ; R22 Xi – Irritant ; R41 R43 N – Dangereux pour l'environnement ; R51/53 | Acute Tox.4 ; H302 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411 | < 1 % |

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE. Avant de tenter de secourir des victimes, assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.
- ATTENTION Secouristes! - pensez à votre sécurité pendant le sauvetage. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir section 8 pour plus de détails.
- En cas d'exposition par inhalation : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.
- En cas de projections ou de contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- En cas de projections ou de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir sans avis médical. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Contact avec la peau : Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit.
- En cas de fuites importantes : Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.
- Contact avec les yeux : Peut causer une légère incommodité aux yeux.
- Inhalation : Des hautes concentrations peuvent provoquer : Effet anesthésique, effet asphyxiant par raréfaction de la teneur en oxygène. Peut irriter l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Conseil médical : Pas de donnée disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre.
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

En cas d'incendie des fumées et vapeurs très dangereuses sont libérées : Oxyde de carbone, composés organiques et inorganiques non identifiés... Leur inhalation est très dangereuse.

5.3 Conseils aux pompiers

- : En cas d'incendie, porter une tenue ignifugée intégrale résistante aux produits chimiques et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau, opération à distance.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Informations générales : La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur. Éviter tout contact direct avec le produit déversé. Eloigner le personnel non concerné. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Prudence en cas de déversement, récipient sous pression.

En cas de déversement d'aérosols : Assurer une ventilation adéquate très importante, peut libérer des gaz extrêmement inflammables. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

Si les aérosols ne sont pas percés : Rassembler pour

élimination ultérieure.

Si les aérosols sont percés : Eliminer selon des procédures strictes et adaptées aux aérosols extrêmement inflammables. Si la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement (sans danger) : Contacter les autorités compétentes.

L'épandage du liquide contenu, peut rendre les surfaces glissantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Conseils pour les non-secouristes : Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate. Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Equipement de protection individuelle, voir section 8.

Conseils pour les secouristes :

Une combinaison de protection complète, antistatique résistant aux produits chimiques. Gants de travail. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ou visière. Protection respiratoire.

Toutes les situations d'urgence doivent être adaptées spécifiquement aux aérosols extrêmement inflammables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Si nécessaire. Consulter un expert. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Contenir et collecter le liquide répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13).

Méthodes de nettoyage : Ne pas appliquer de jets bâton directs. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Transférer le produit récupéré et les autres matériaux dans des réservoirs ou conteneurs appropriés et stocker/éliminer conformément aux règlements applicables. Toutes les situations doivent être adaptées spécifiquement aux aérosols extrêmement inflammables.

6.4 Référence à d'autres sections

: Equipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails. Traitement des déchets : Voir section 13 pour plus de détails.

Autres informations : Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit. Cependant, les conditions locales (vent, température de l'air...) peuvent avoir une influence importante dans le choix des actions appropriées. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre. Les actions appropriées doivent être évaluées au cas par cas.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Manipuler les récipients avec précaution.

Prévention des incendies et des explosions :

Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants.

Stocker dans un endroit frais. Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage en commun : Aucune donnée disponible.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés. Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus en position verticale.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Conserver à l'abri du gel.

Tenir à l'écart : Acides forts, bases fortes, et oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

Pour la manipulation des produits phytopharmaceutiques conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Butane :

- VME = 1900 mg/m³, 800 ppm (SOURCE : INRS) :

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesure d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- Equipement de protection individuelle : Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Type A/B/P2 (conforme à la norme EN 141/EN143).
- Protection des mains : Dans des conditions normales d'utilisation : Aucune protection des mains n'est nécessaire. En cas de fuites : Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Gants en caoutchouc.
- Protection de la peau et du corps : Porter les vêtements de protection appropriés.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales ou écran facial (lunettes avec protection latérale conforme norme EN166).
- Contrôle d'exposition lié à la : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

Référence : FDS_628_N
Version: 2015-01

Edition révisée n°
Date de révision: 27/05/2015
Remplace les éditions précédentes

protection de l'environnement d'eau ou le sol.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Aspect | : Aérosol contenant un liquide sous pression. |
| Couleur | : Liquide : Translucide. Mousse générée par l'aérosol : Blanche. |
| Odeur | : Faible. |
| pH | : 6,7 (pour le mélange actif) |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : < 0°C |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Limites supérieures d'inflammabilité dans l'air | : 10 % environ. |
| Limites inférieures d'inflammabilité dans l'air | : 1,5 % environ. |
| Pression de vapeur | : 3-4 bars à 20°C |
| Densité de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité relative (eau=1) | : 1,011 (sans le propulseur) 0.970 (avec le propulseur) |
| Hydrosolubilité | : Miscible dans l'eau |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Miscible dans les solvants. |
| Log P _{ow} | : Donnée non disponible |
| Température d'auto-ignition | : Donnée non disponible |
| Viscosité | : Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| Propriétés oxydantes | : Donnée non disponible |

Référence : FDS_628_N
Version: 2015-01

Edition révisée n°
Date de révision: 27/05/2015
Remplace les éditions précédentes

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées en section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart : Acides forts, bases fortes, et oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu dans des conditions raisonnablement prévisibles.

En cas d'incendie à proximité : Risque d'explosion.

En cas d'incendie des fumées et vapeurs très dangereuses sont libérées : Oxyde de carbone, composés organiques et inorganiques non identifiés... Leur inhalation est très dangereuse.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Toxicité aiguë | : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (* valeurs issues d'études sur une préparation plus concentrée en substances actives) DL50 – rat - orale : > 2000 mg/kg* DL50 – rat – cutanée : > 2000 mg/kg* |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Irritation cutanée lapin : non irritant.* |

Référence : FDS_628_N
Version: 2015-01

Edition révisée n°
Date de révision: 27/05/2015
Remplace les éditions précédentes

| | | |
|---|---|---|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Irritation oculaire lapin : non irritant. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : | Test cobaye : non sensibilisant.* Contient du 2,4-D (sel de diméthylamine). Peut produire une réaction allergique. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité | : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée | : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration | : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Informations sur les voies d'exposition probables :

| | | |
|-----------------------|---|---|
| Contact avec la peau | : | Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit. En cas de fuites importantes : Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. |
| Contact avec les yeux | : | Peut causer une légère incommodité aux yeux. |
| Inhalation | : | Des hautes concentrations peuvent provoquer : Effet anesthésique, effet asphyxiant par raréfaction de la teneur en oxygène. Peut irriter l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. |
| Ingestion : | : | Aucune donnée disponible. |

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sur le mélange (valeurs issues d'études sur une préparation plus concentrée en substances actives) :

Pour les crustacés : CE50 : *Daphnia magna* : > 100mg/L

Pour le poisson : CL50 *Danio rerio* : > 100mg/L

Pour les algues : Cer/b50 *Desmodesmus subspicatus* : > 100 mg/L

La classification du produit en toxicité chronique est obtenue suite au calcul à partir de la classification des composants.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

MCPA (ISO); Acide 4-chloro-o-tolyloxyacétique : Non facilement biodégradable (Source de l'information : union européenne)

2,4-D (ISO); Acide 2,4-dichlorophenoxyacétique : Non facilement biodégradable (Source de l'information : union européenne)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Référence : FDS_628_N
Version: 2015-01




Edition révisée n°
Date de révision: 27/05/2015
Remplace les éditions précédentes

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- | | |
|-----------------------|---|
| Produit | : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout. |
| Emballages contaminés | : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor. |
-

SECTION 14. Informations relatives au transport

| Règlement Transport | ADR / RID / ADNR | IMDG | IATA |
|---|--|---|--|
| 14.1 Numéro ONU | UN 1950 Code Tunel : D | UN 1950 F-D, S-U | UN 1950 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies | AÉROSOLS inflammables | AEROSOLS, FLAMMABLE | |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2 Etiquette 2.1 : Gaz inflammables  | 2.1 Etiquette 2.1 : Gaz inflammables  | 2.1 Etiquette 2.1 : Gaz inflammables  |
| 14.4 Groupe d'emballage | Néant | Néant | Néant |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non | Non polluant marin | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention : gaz sous pression. Equipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails | | |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non concerné | | |

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubriques ICPE *en vigueur* : 1412
avant le 1^{er} juin 2015

Rubriques ICPE *en vigueur à* : 4320
partir du 1^{er} juin 2015

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

SECTION 16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

| | |
|-----------|--|
| R12 | Extrêmement inflammable. |
| R20/21/22 | Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. |
| R22 | Nocif par ingestion. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

| | |
|------|---|
| H280 | Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

« AMM n° 2010439 – C MOUSSE ANTI-LISERONS ».

Révision : Suite à des modifications majeures, la FDS a été revue dans sa totalité.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions

Référence : FDS_628_N
Version: 2015-01

Edition révisée n°
Date de révision: 27/05/2015
Remplace les éditions précédentes

satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.